



AMC "PSYCHIATRIE"

Modalités de l'examen facultaire de psychiatrie

SECTION I. CONSIDÉRATIONS GÉNÉRALES

- Sur mandat de la Faculté de Médecine de l'Université de Genève (ci-après la Faculté), le Département de psychiatrie (ci-après le Département) organise l'examen facultaire de cette branche préalable à la poursuite du cursus facultaire et à l'obtention du Master en médecine humaine.
- L'examen facultaire de psychiatrie se compose d'une évaluation de stage formative (cf. Section III, liste des évaluations formatives) et d'un examen sanctionnel. L'évaluation formative est conditionnelle pour pouvoir se présenter à l'examen sanctionnel de psychiatrie
- L'examen sanctionnel de psychiatrie doit être réussi avec une note minimale de 4, selon art 23, section 2 du règlement d'études applicable au Bachelor et au Master en médecine humaine (RE-MH).
- Le RE-MH et le plan d'études applicable au Master en médecine humaine règlent l'organisation des épreuves écrites et orales et sont accessibles sur le site de la faculté de médecine.

SECTION II. OBJECTIFS ET DÉROULEMENT DE L'AMC DE PSYCHIATRIE

- L'Apprentissage en Milieu Clinique (AMC) de psychiatrie se déroule au cours de la 1^{ère} ou 2^{ème} année Master du curriculum d'études de médecine.
- L'objectif général de l'AMC de psychiatrie consiste à fournir aux étudiant-e-s les connaissances et les compétences permettant au médecin de premier recours de :
 - réaliser un examen mental ;
 - reconnaître les problématiques psychopathologiques les plus fréquentes ;
 - entreprendre des démarches cliniques fiables et efficaces dans le domaine des troubles psychiatriques.
- Le stage AMC de psychiatrie dure 4 semaines et se déroule au Département de psychiatrie. L'ensemble des enseignements est détaillé dans le cahier du/de la tuteur-trice de cet AMC et se déroule sur le site de Belle-Idée.

SECTION III. EVALUATIONS FORMATIVES DE L'AMC DE PSYCHIATRIE

Préambule :

- Au cours des quatre semaines de l'AMC de psychiatrie, à une fréquence de deux jours et demi par semaine, chaque étudiant-e se rend sur un lieu de stage qui lui a été préalablement communiqué. Une rotation est effectuée après deux semaines, afin de lui permettre d'être intégré-e dans une structure intra-hospitalière et ambulatoire du Département de psychiatrie.
- Durant ces stages, les étudiant-es participent aux différentes activités cliniques sous la responsabilité d'un-e référent-e. L'objectif est de leur permettre, à travers la pratique clinique, de se familiariser avec l'investigation anamnestique, l'examen clinique et l'évaluation à l'aide d'instruments standardisés (échelles, questionnaires de base) et l'interprofessionnalité.

Liste des évaluations formatives

Participation aux activités théoriques et cliniques :

- L'étudiant-e doit avoir participé à toutes les activités de l'AMC de psychiatrie.
- La liste des activités formatives fait partie intégrante de GPS.

Validation de l'AMC

- Le/la tuteur/trice de volée valide le stage de chaque étudiant-e sur la base de sa participation aux cours théoriques et aux activités cliniques certifiées dans le GPS.
- L'absence d'un des pré-requis peut entraîner la non-validation de l'AMC de psychiatrie. Dans ce cas, l'étudiant-e doit refaire l'AMC avant de pouvoir se présenter à l'examen.

SECTION IV. EXAMEN SANCTIONNEL

Structure

L'examen sanctionnel de Psychiatrie comporte deux épreuves :

- Une épreuve pratique, sous forme d'un examen clinique objectif structuré (ECOS avec patient-e standardisé-e).
 - Une épreuve théorique, sous forme d'un examen assisté par ordinateur (EAO)
- La **note finale** de l'examen sanctionnel est constituée de la combinaison de l'épreuve pratique (moyenne de toutes les stations) et de l'épreuve théorique.

1. Examen ECOS avec patient-e standardisé-e (épreuve pratique)

Matière examinée

Peuvent être examinés tous les objectifs d'apprentissage et les contenus des diverses activités d'enseignement décrits dans le cahier de l'AMC de psychiatrie ainsi que dans les supports de cours.

Format de l'examen

- a) Plusieurs stations avec patient-e standardisé-e de 13 minutes chacune, incluant la lecture de la consigne. Durant l'entretien étudiant-e/patient-e standardisé-e, un-e examinateur-trice, agréé-e par le BUCE¹, observe l'interaction et remplit la grille d'évaluation dédiée.

Déroulement pratique

- a) Les étudiant-es doivent suivre le plan de rotation qui leur est donné ; il indique dans quel ordre et à quelle heure débutent les stations. Un signal sonore indique le début et la fin de la station et retentit aussi 2 minutes avant la fin de la station.
- b) Les consignes de la station sont affichées sur la porte de la salle d'examen. Au premier signal sonore, l'étudiant-e prendra connaissance :
1. du nom du/de la patient-e
 2. du lieu de rencontre
 3. de ce qu'il lui est demandé de faire. On recommande aux étudiant-es de n'effectuer que les tâches demandées et de se limiter aux points pertinents de l'anamnèse et/ou de l'examen clinique.
- c) Matériel nécessaire : Les étudiant-es doivent se munir de : carte de l'étudiant-e et blouse. Du papier et un crayon seront fournis pour la prise de notes.
- d) L'étudiant-e peut prendre des notes en lisant la consigne au début et durant les stations, mais doit les remettre à la fin de l'examen aux surveillant-es. Une horloge se trouve dans chaque salle d'examen.
- e) Avant l'examen, le responsable de session ou son représentant contrôle l'identité des étudiant-es et les conduit aux salles d'examen et à la salle d'attente.
- f) Au début de la station, l'identité de l'étudiant-e sera contrôlée (QR-Code) par l'un-e des examinateurs-trices.
- g) Lorsque vous abordez un élément de l'examen clinique dont le résultat ne peut être simulé par le patient, l'examinateur-trice vous remettra une carte donnant les informations appropriées.

¹ Bureau de la Commission de l'Enseignement

- h) Comportez-vous avec le la patient-e standardisé-e comme avec un.e vrai-e patient-e, appelez-le/a par son nom, présentez-vous, discutez et interagissez avec lui/elle comme vous le feriez avec un-e vrai-e patient-e. Vous n'avez pas à donner d'indications sur ce que vous faites ou recherchez à l'intention de l'examinatrice.
- i) Des dispositions sont prises pour éviter que les étudiant-es ayant passé l'examen communiquent avec ceux qui ne l'ont pas encore passé. Les étudiants de la 1ère partie de la session (matinée) doivent se présenter suivant leur heure de convocation, puis ils attendent après leur examen dans une salle d'attente ; ils quittent les lieux dès que les étudiant-es de la 2ème partie (après-midi) sont arrivé-es. Les étudiant-es de la 2ème partie de la session viennent tous en même temps et attendent leur passage à l'examen dans la salle d'attente. Les étudiant-es quittent ensuite immédiatement les lieux après leur passage.
- j) Les étudiant-es ne sont pas autorisé-es à communiquer entre eux dans la zone d'examen, notamment avec ceux qui ne sont pas encore passés. On demande à tous les étudiants de ne pas amener leur téléphone, d'ordinateur portable, de montre connectée ou tout autre appareil électronique. Le matériel de révision non-électronique est toléré uniquement dans les salles d'attente.
- k) Durant la période d'attente après l'examen, les étudiant-es doivent avoir un comportement respectueux.
- l) En cas d'observation d'un comportement irrégulier ou frauduleux, le résultat de l'examen de l'étudiant-e peut être invalidé a posteriori.

2. **Examen assisté par ordinateur EAO - (épreuve théorique)**

Matière examinée

Peuvent être examinés :

- Tous les objectifs d'apprentissage et les contenus des diverses activités d'enseignement décrits dans le cahier de l'AMC de psychiatrie et dans les supports de cours.

Format de l'examen

L'examen consiste en

- Vignettes : suivie chacune de plusieurs questions
- Questions QCM, type A, K-Prime et Pick-N
- La durée de l'examen est de 1h15
- Examen sur I-Pad

Déroulement pratique

- a) Les étudiant-e-s sont responsables de se présenter selon l'horaire défini et au lieu indiqué sur la convocation.
- b) Avant l'examen, l'identité des étudiant-e-s sera contrôlée à l'aide de leur carte d'étudiant-e. Cette dernière permet le déverrouillage de l'Ipad.
- c) Une place est attribuée nominativement selon une liste affichée à l'entrée de la salle.
- d) Chaque étudiant-e peut amener une collation. Les collations ne doivent pas inclure d'aliments susceptibles de salir les tablettes (ex : aliments gras). Aucun autre matériel amené par l'étudiant-e n'est autorisé dans la salle d'examen. Aucune communication entre étudiant-e-s n'est autorisée durant l'examen.
- e) Un signal indique le début et la fin de la session EAO.

3. **Restitution de la note finale**

La note finale (composée des scores obtenus à chacune des deux épreuves) sera communiquée par la voie habituelle (Espace personnel des étudiants) en même temps que les résultats des autres disciplines des AMC de 1ère section.

Section V : Modalités d'application

- Le présent document a été élaboré par le Bureau de l'AMC de psychiatrie.
- Le présent document peut être modifié par le Bureau de l'AMC ou par le Collège des professeurs du Département de psychiatrie sur initiative propre ou sur demande de la Faculté. Toute nouvelle version de ce document devra être adoptée par le Bureau de l'AMC.